

République Française Département d'Eure-et-Loir Commune de SANDARVILLE	<b>COMPTE RENDU</b> <b>SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU</b> <b>12 JUIN 2018</b> <b>Session ordinaire</b>
--	---

L'an deux mil dix-huit, le mardi douze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation : 5 juin 2018	Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 8
Nombre de conseillers présents : 6	Quorum : 6

Prénoms et NOMS	Fonction	Statut *	Commentaires
1 - M Paul BINEY	Maire	P	
2 - Mme Lydia ANFRAY	1 <sup>ère</sup> adjointe	AE	
3 - M Pascal CHESNEAU	2 <sup>ème</sup> adjoint	AEP	Pouvoir à Jean-Pierre CHEVRIER
4 - M Patrick RIVIERRE	3 <sup>ème</sup> adjoint	P	
5 - M. Thierry LAFFÉACH	Conseiller municipal	P	
6 - M Jean-Pierre CHEVRIER	Conseiller municipal	P	
7 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Conseiller municipal	P	
8 - Mme Sarah FANMUY	Conseillère municipale	A	
9 - Mme Catherine LEGRAND	Conseillère municipale	AEP	Pouvoir à Paul BINEY
10 - Mme Angélique MOREAU	Conseillère municipale	AE	
11 - Mme Sophie LE BLÉVEC	Conseillère municipale	P	Secrétaire de séance

\* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

### **Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :**

Le compte rendu du conseil municipal en date du 22 mai 2018 est approuvé à l'unanimité puis le registre est signé.

### **Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Sophie LE BLÉVEC est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

### **Ordre du jour :**

- Classement sans suite du Marché A Procédure Adaptée concernant les travaux de voirie, rue de Beauce
- Virement de crédits

### **I-Délibérations**

#### **Délibération N° 32 / 2018**

#### **Classement sans suite du Marché A Procédure Adaptée concernant les travaux de voirie, rue de Beauce**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu trois réponses à l'appel d'offre concernant les travaux de voirie, rue de Beauce, dont une hors délai.

Les deux offres recevables présentent des coûts supérieurs au budget alloué à ces travaux, sur lequel des demandes de subventions ont été acceptées.

Par conséquent, conformément à l'article 98 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, M. le Maire demande l'abandon de la procédure et que ce marché soit classé sans suite pour des raisons d'ordre économique.

Il propose ensuite qu'un second marché soit relancé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de déclarer sans suite pour des raisons économiques le premier marché concernant les travaux de voirie, rue de Beauce. Les entreprises ayant remis une offre seront informées de cette décision
- **DÉCIDE** de lancer un nouveau marché public à procédure adaptée
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision

### **Délibération N° 33 / 2018**

#### **Budget 2018 : Décision modificative**

Les crédits ouverts à l'article 2051 s'avèrent insuffisants pour régler une facture, M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver un virement de crédit afin de pouvoir mandater celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à l'unanimité, la décision modificative suivante sur l'exercice 2018 :

#### **Comptes de Dépenses**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
023	023	Virement à la section d'investissement	1 500,00 €
011	615221	Bâtiments publics	-1 500,00 €
20	2051	Concessions et droits similaires	1 500,00 €
		<b>Total</b>	<b>1 500,00 €</b>

#### **Comptes recettes**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
021	021	Virement de la section de fonctionnement	1 500,00 €
		<b>Total</b>	<b>1 500,00 €</b>

## **II – Questions diverses et informations**

- Un nouveau circuit de ramassage scolaire sera mis en service à partir de septembre 2018 afin de desservir le collège et le lycée de Mignières, celui-ci passera par Sandarville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Paul BINEY, Maire